

BILAN 2017.2018

MAUGES COMMUNAUTÉ **Feuille de route** 2017.2020

L'ÉDITO

Un an après son lancement, il est de temps de faire un point d'étape de la mise en œuvre de la feuille de route de Mauges Communauté. Cette feuille de route, adoptée début 2017, fixe le cap de notre action communautaire en lui donnant la cohérence nécessaire à une bonne politique territoriale.

Dans ce bilan, il s'agit donc de faire état du travail réalisé tout en traçant les perspectives de ce qui reste à mettre en œuvre ! Aussi, nous restons avec les vice-présidents fidèles à la lettre et l'esprit de la feuille de route, comme une boussole qui doit guider chacun de nous dans la conduite et le sens de nos actions.

La compétitivité, la solidarité et l'exemplarité se tiennent comme 3 piliers au service d'une politique d'aménagement équilibrée. Le développement de notre territoire, les services qui y sont proposés et l'amélioration de la qualité de vie, constituent 3 objectifs indissociables, garants de la cohésion d'un territoire où les responsabilités sont équitablement portées par ses 6 communes.

**Didier HUCHON,
Président de Mauges Communauté**

« La qualité de nos politiques dépend aussi de notre capacité à les ordonner les unes aux autres. »

6

communes nouvelles
et 64 communes
délégues120 000
habitants1 315 km²44 000
emplois
publics et privés

1er janvier 2016

Création de la
Communauté d'Agglomération
Mauges Communauté

1 PRÉSIDENT

1 BUREAU COMMUNAUTAIRE
composé de 11 vice-présidents

48 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

54 AGENTS INTERCOMMUNAUX

compétences exercées

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Eau
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Aménagement numérique
- Gestion des milieux humides et des réseaux hydrographiques
- Action culturelle
- Mise en valeur du patrimoine
- Contributions au service départemental d'incendie et de secours

**La Feuille de route
se structure en
3 AXES STRATÉGIQUES
déclinés en
11 POLITIQUES
PUBLIQUES**



**Axe 1 **

Compétitivité > dynamisme du territoire

- | | |
|-------------------------|-----|
| • Économie | /05 |
| • Tourisme | /08 |
| • Mobilités | /10 |
| • Aménagement numérique | /12 |

**Axe 2 **

Solidarité > cohésion du territoire

- | | |
|--------------------------|-----|
| • Urbanisme – Habitat | /14 |
| • Action sociale – Santé | /17 |
| • Culture | /19 |
| • Sport | /22 |

**Axe 3 **

Qualité > exemplarité du territoire

- | | |
|--------------------------|-----|
| • Transition énergétique | /23 |
| • Politique des déchets | /26 |
| • Politique de l'eau | /29 |

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

ÉCONOMIE

UNE POLITIQUE D'ANIMATION ACTIVE

Les Rendez-vous de la Réussite : un évènement biennal pour les entrepreneurs

Sous l'impulsion de Mauges Communauté, une dizaine de chefs d'entreprises des 6 communes nouvelles se sont rencontrées pour réfléchir aux moyens de faciliter la mise en réseau des acteurs économiques du territoire. Des représentants de clubs d'entreprises déjà existants, notamment l'AECM (Beaupréau-en-Mauges) et le CEMA (Sèvremoine), étaient présents pour mener cette réflexion commune sur l'animation du territoire. Ils ont ensemble décidé de créer une association en juillet 2017 : « Les RDV de la Réussite ». Son but est de favoriser les échanges entre les acteurs économiques en organisant des évènements et des moments de convivialité. En lien permanent avec le service économie de Mauges Communauté, leur première action a été l'organisation d'une soirée le 30 novembre 2017 à Chemillé. Près de 850 entreprises étaient présentes sur la thématique de « faire la différence ».

La dynamique de réseau se poursuit également avec la création de rencontres entre entrepreneurs sur les communes de Montrevault-sur-Èvre, d'Orée-d'Anjou, de Mauges-sur-Loire et de Chemillé-en-Anjou.

Un accompagnement individuel et collectifs des entrepreneurs

Mauges Communauté poursuit son action de soutien à la création et à la reprise d'entreprise artisanale, commerciale et de services par l'organisation d'évènements et de dispositif d'aide.

En partenariat avec la Région et l'Association Initiative Anjou, Mauges Communauté accompagne une trentaine d'entreprises chaque année par l'octroi de prêts d'honneur.

En collaboration avec la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprises de Cholet, la collectivité organise des matinées d'information à la création et à la reprise d'entreprises un vendredi matin tous les deux mois avec une moyenne de 20 participants.

Du 6 au 10 novembre 2017, la « Semaine de la Création et de la Reprises d'entreprises » a été organisée avec la MCTE autour de trois animations réparties dans les entreprises du territoire. Ces évènements ont rassemblé une centaine de participants.

La collectivité a également participé à l'évènement national : « La Semaine de l'industrie » du 26 mars au 1^{er} avril 2018, avec un programme de visites d'entreprises industrielles dans une dizaine de communes déléguées des Mauges.

LE CALIBRAGE STRATÉGIQUE DE L'OFFRE FONCIÈRE EN ZONES D'ACTIVITÉS

Une politique d'accompagnement adaptée à chaque territoire

L'offre foncière des zones d'activités et leur développement s'établie, dans les plans locaux d'urbanisme, au regard de leur classification dans le SCoT (ZA structurantes, intermédiaires ou de proximité).

Les premiers outils de commercialisation des espaces des zones d'activités ont été élaborés courant 2016. Ainsi, un règlement interne de cession posant les conditions administratives, financières, techniques et de maîtrise foncière (risque d'inertie foncière) est maintenant disponible. Une grille tarifaire fixant des tarifs harmonisés et adaptés à la classification typologique des zones d'activités a également été validée au conseil de novembre 2016.

LE DÉPLOIEMENT CIBLÉ D'UNE OFFRE EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Un observatoire de l'immobilier d'entreprise actif

Afin de disposer d'un observatoire de l'immobilier, une base de données complète a été construite dans le logiciel métier AGDE, outil idéal pour connaître la structure économique de son territoire et suivre efficacement la relation avec les entreprises, les porteurs de projets et les demandeurs de locaux. Une veille active est ainsi assurée par les animateurs économiques sur le parc privé et public permettant de connaître les disponibilités immédiates et à venir.

Un accès aux pépinières d'entreprises conforté

Les locations des bâtiment relais se poursuivent pour accompagner le lancement d'entreprises nouvelles et/ou en développement. Elles s'accompagnent d'une politique de loyer déductible du prix d'achat sur une courte période incitant ainsi à la cession des immeubles.

Une politique de maîtrise d'ouvrage directe et ciblée

Dans le respect de la priorité de l'investissement privé, Mauges Communauté conduit une politique de maîtrise d'ouvrage directe d'édition de bâtiment d'activités de type « générique ». En 2016, une construction a été réalisée sur la zone d'activités des Landes Fleuries à Andrezé et en 2017 un bâtiment a été acheté (anciennement Multilap) et sera réaménagé pour la société HPP à Saint-Crespin-sur-moine / Sèvremoine, qui quitte la région Mauléaise pour rejoindre les Mauges.

ALTER ECO : un outil pour des projets d'envergure

La prise de participation à la société d'économie mixte locale « ALTER ÉCO » a été approuvée au Conseil communautaire d'avril 2017 dans le but d'accompagner le développement de projets industriels d'importance reposant sur des besoins spécifiques et représentant un engagement financier lourd. La collectivité a ainsi acquis 3 600 actions pour un montant de 225 252 €. Le service économie assure depuis la mise en relation des porteurs de projet avec ALTER ECO (BTM, LFG...).

L'APPROPRIATION DE LA POLITIQUE DU COMMERCE POUR DÉVELOPPER UNE DÉMARCHE TERRITORIALE PROSPECTIVE

Une étude commerce lancée

En juillet 2017 un marché public est ouvert pour le lancement d'une étude sur le commerce à l'échelle de Mauges Communauté. Suite à la sélection du cabinet AID Observatoire, l'étude a démarré en décembre 2017. Après une phase de diagnostic au contact du territoire, un premier séminaire a eu lieu le 16 avril 2018. Il a rassemblé près d'une centaine de commerçants, d'élus et de partenaires autour d'échanges constructifs en vue de construire la politique du commerce de demain. Le prochain séminaire se tiendra le 27 juin prochain afin de construire la stratégie et le plan d'actions.

UNE FISCALITÉ LOCALE ATTRACTIVE

Une Taxe d'Aménagement harmonisée à 1,5 %

Le taux de Taxe d'Aménagement a été harmonisé à 1,5 % à l'échelle du territoire pour limiter la pression fiscale locale des entreprises et ainsi favoriser leur développement et renforcer l'attractivité du territoire.



DATES CLÉS

19 avril 2017 : Prise de participation au Capital d'ALTER ECO

Du 6 au 10 novembre 2017 : La Semaine de la Création et de la Reprise d'entreprises

30 novembre 2017 : Évènementiel « Les Rendez-vous de la Réussite »

Décembre 2017 : Lancement de l'étude Commerce

Du 26 mars au 1^{er} avril 2018 : La Semaine de l'industrie

16 avril 2018 : Séminaire commerce

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

TOURISME

LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE PROMOTION TOURISTIQUE POUR LE TERRITOIRE

Mauges Communauté est, depuis janvier 2016, la collectivité compétente en matière de promotion du tourisme, dont la création d'un office de tourisme.

Une stratégie touristique axée sur le tourisme d'affaires

Durant plus d'un an, la Commission tourisme a œuvré à la définition d'une stratégique touristique à l'échelle de Mauges Communauté, en vue de créer un seul office de tourisme au 1^{er} janvier 2019 (au lieu de trois actuellement). Le bureau d'études Ted conseil a accompagné cette démarche, en liaison avec les acteurs du tourisme pour conduire le diagnostic touristique du territoire et animer la démarche de co-construction de la future stratégie touristique.

Ce sont plusieurs dizaines d'entretiens, un questionnaire à destination des professionnels du tourisme, cinq ateliers et plusieurs réunions de la Commission Tourisme qui ont été consacrées à l'élaboration d'un diagnostic partagé du tourisme dans les Mauges et à la définition des objectifs d'une stratégie touristique pour les 5 à 10 ans à venir.

Au terme du processus de concertation sur les priorités de la future stratégie touristique des Mauges, le Conseil communautaire (le 18 avril 2018) a délibéré sur la stratégie touristique « faire du tourisme d'affaires le « cœur stratégique » du développement touristique, articulé à une démarche d'attractivité et de marketing territorial ». Le tourisme d'affaires est la combinaison d'activités liées à la fois au tourisme (hébergement, transport, restauration, loisirs, etc.) et au monde professionnel. Il ne s'agit aucunement de choisir le tourisme d'affaires au détriment du tourisme de loisirs mais de s'appuyer prioritairement dans un premier temps sur le tourisme d'affaires pour construire et promouvoir l'attractivité du territoire et l'offre touristique des Mauges.

Ce choix s'explique par :

- l'effet levier sur le tourisme de loisirs ;
- le positionnement très novateur et différenciant ;
- un choix « identitaire » ;
- une valorisation d'équipements existants ;
- une mobilisation large et une équité territoriale ;
- une zone de chalandise dense.



La création d'un office de tourisme unique – Société public local (SPL), nouvel outil au service des acteurs du tourisme

Le Conseil communautaire le 18 avril 2018 a également approuvé le choix du statut du nouvel office de tourisme pour porter la nouvelle stratégie touristique. Après de nombreuses consultations, portant sur la meilleure structuration juridique, le choix d'une société publique locale (SPL) s'est progressivement imposé, en lieu et place des deux associations existantes et de l'EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial).

Ce choix d'une SPL se justifie par l'intérêt à :

- concilier public et privé : il s'agit d'une société de droit privé dont le capital est détenu à 100 % par les collectivités ;
- associer des collectivités de niveau territorial différent (Communauté d'agglomération et les 6 communes) ;
- permettre la relation « in house » entre collectivité et SPL : absence de mise en concurrence ;
- donner aux collectivités une maîtrise stratégique de la politique touristique et de son outil de mise en œuvre (SPL) ;
- permettre une évolution des missions rendues sur le territoire ;
- associer les privés (rôle de concertation et de co-construction des actions).

DATES CLÉS

16 septembre 2017 : sélection du cabinet d'études Ted Conseil

1^{er} octobre 2017 au 31 janvier 2018 : entretiens, enquête et ateliers touristiques

19 février 2018 : rencontre avec les conseils d'administrations des offices de tourisme

26 mars au 17 avril 2018 : rencontre avec les communes

18 avril 2018 : approbation de la stratégie touristique et du statut de l'office au conseil communautaire

1^{er} janvier 2019 : ouverture du nouvel office de tourisme

Axe 1 \ Compétitivité > dynamisme du territoire

MOBILITÉS

UN NOUVEAU RÉSEAU DE MOBILITÉS : MOOJ !

Un service Mobilités installé

L'année 2017 a permis d'installer le service Mobilités grâce au recrutement de trois agents sur les missions du conseil en mobilité et du transport scolaire. Ainsi :

- la plateforme de conseil en mobilités et de réservation des services de transport à la demande et de MobiMauges est désormais opérationnelle ;
- le pôle transports scolaires est structuré pour la rentrée 2018/2019.

Par ailleurs, pendant toute l'année 2017, Mauges Communauté a conforté sa position de partenaire tant avec les agglomérations environnantes (Cholet, Clisson, Angers, Saumur, Les Sables d'Olonne, ...) qu'avec la Région des Pays de la Loire.

Une nouvelle marque pour toutes les Mobilités

Sur 2017, la communication et l'information auprès de la population a été amorcée notamment grâce à l'enrichissement des contenus du site internet de Mauges Communauté mais également par le biais du magazine Repères lors des éditions N°2 et 3.

Par ailleurs, le service Mobilité se dote progressivement de ses propres outils de communication et assure dorénavant la maîtrise de la diffusion des outils de communication auprès des partenaires (communes, pôle emplois, CCAS...).

De plus, l'année 2017 a été marquée par le lancement d'une mission de création d'une identité commune à l'ensemble des services de mobilités proposés par Mauges Communauté. Cette identité qui se veut forte et fédératrice est un élément marquant dans l'exercice effectif de compétence, la visibilité et l'information des services.

Après 2 mois de travail en concertation avec les élus de la Commission Mobilités, la marque « Mooj ! » a été lancée lors de la cérémonie des vœux le 23 janvier 2018.

Cette marque a été créée avec un graphisme inspiré de la charte de Mauges Communauté, un nom enraciné dans le territoire et en phase avec le vocabulaire de la mobilité pour rassembler tous les déplacements, pour affirmer et identifier la compétence Mobilités, pour mémoriser les services départementaux transférés à Mauges Communauté et pour mettre en avant les nouveaux services à horizon 2020. Une nouvelle marque forte, reconnaissable, mémorisable, s'est ainsi installée dans le paysage territorial.

Mooj ! est le nouveau service pour toutes les mobilités :

- les lignes régulières
- les lignes scolaires
- le transport à la demande
- le service de covoiturage
- les circuits cyclables aménagés



DES SERVICES DE TRANSPORTS COLLECTIFS EN COURS DE DÉPLOIEMENT

Le transport scolaire opérationnel pour la rentrée 2018

En 2017, l'harmonisation de la tarification du transport scolaire a été engagée. Les réponses ont été apportées en matière d'adaptation de l'offre à la demande des services de transports scolaires pour la rentrée 2017/2018 (ajustements et déploiement de nouveaux services) et la rentrée scolaire 2018/2019 est engagée sur le plan technique et administratif.

Le TAD et les lignes régulières à étendre

La reprise du service de transport à la demande est effective sur Montrevault-sur-Èvre et sur Mauges-sur-Loire. Des études sont en cours sur l'extension du périmètre aux autres communes. Les réflexions autour de la restructuration de la ligne régulière 42 sont également lancées, avec des projections sur une armature de réseau.

MobiMauges transféré

La fin de l'année 2017 a été marqué par le transfert du service MobiMauges à Mauges Communauté. Ce service de mobilités à destination des publics fragiles va dorénavant être piloté par le service Mobilités et devra sur les années 2018 et 2019 être étendu aux communes absentes du dispositif.

Sur le volet des mobilités alternatives, et des changements de comportements, Mauges Communauté s'est positionné en partenaire avec les communes porteuses d'initiatives telles que :

- Mauges-sur-Loire, qui a engagée sur 2017 un schéma communal des modes actifs ;
- Montrevault-sur-Èvre, qui expérimente le port du gilet jaune pour renforcer la sécurité de tous les élèves d'un regroupement pédagogique.

DATES CLÉS

1^{er} janvier 2017 : Mauges Communauté AOM – Transfert de la compétence via la convention avec le département de Maine-et-Loire

1^{er} janvier 2018 : Gestion des services de mobilités par Mauges Communauté

23 janvier 2018 : Lancement de la marque de réseau Mooj !

3 avril 2018 : Service mobilité structuré et opérationnel

PERSPECTIVE : CAP SUR LA BILLETTIQUE !

Outil au service des usagers et de l'exploitation des services, Mauges Communauté souhaite se doter d'un outil billettique opérationnel pour le transport scolaire à l'horizon de la rentrée 2019. Un système billettique permet via une installation à bord de chaque véhicule de transport d'obtenir un suivi en temps réel des services et de leurs utilisations.

L'objectif est double :

- > optimiser les services de transports ;
- > assurer le suivi des usages pour faire progresser la qualité de service ;
- > améliorer le service à l'usager.

Ce type de solution pourrait à terme être déployée aux services voyageurs (lignes et TAD).

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

LE SCHÉMA DE DÉPLOIEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT ADOPTÉ

Un raccordement de 100 % du territoire d'ici 2022

Le plan départemental d'aménagement numérique va permettre un raccordement à la fibre optique de 100% de la zone d'initiative publique de Maine-et-Loire entre 2018 et 2022.

L'appel à candidature concernant le déploiement et la gestion de ce nouveau réseau de fibre optique a été lancé en mars 2017 par le SMO Anjou Numérique, maître d'ouvrage départemental. La phase finale de négociation engagée en décembre 2017 a abouti à l'attribution du marché au Groupe TDF le 22 janvier 2018 pour une concession de 25 ans.

13 000 km de fibre optique et 220 000 prises verront ainsi le jour durant les prochaines années pour un coût total de 324 M€ dont près de 89 % supporté par le déléguétaire. Aucune participation des EPCI n'est finalement nécessaire, le reste à charge étant financé par l'État (24 M€), le Département de Maine-et-Loire (6,6 M€) et la Région des Pays de la Loire (5,4 M€). La somme de 16,5 M€ annoncée pour Mauges Communauté ne sera donc pas à mobiliser.

Les premiers déploiements seront prioritairement engagés sur les secteurs concentrant le plus grand nombre d'habitations non éligibles à l'ADSL ou d'abonnés mal desservis.

Le calendrier de déploiement a été dévoilé le 16 mars 2018 lors du lancement de « la Fibre en Anjou pour tous » et la signature officielle de la DSP entre le Département, la Région, le SMO Anjou Numérique et TDF.

Des réunions à destination des habitants des Mauges ont été organisées par Mauges Communauté en partenariat avec Anjou Numérique pour présenter les technologies de connexion à Internet alternatives à l'ADSL, en attendant la commercialisation de la fibre optique.

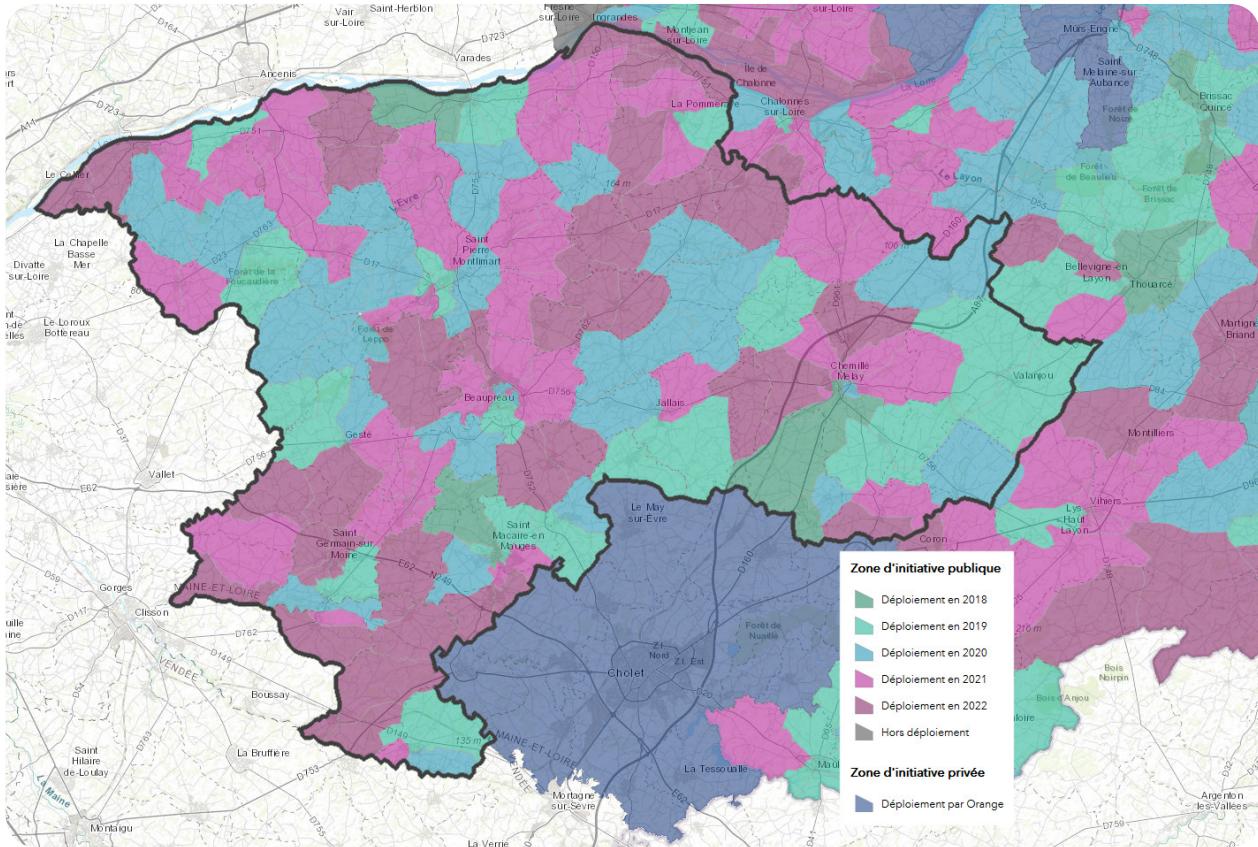
Quatre réunions « en attendant la fibre optique », réunissant près de 200 personnes, se sont ainsi tenues en soirée durant le 1^{er} semestre 2017 :

- le 28 février au Théâtre Foirail de Chemillé à Chemillé-en-Anjou ;
- le 10 mars à la Salle Figulina du Fuilet à Montrevault-sur-Èvre ;
- le 1^{er} juin à l'Abbaye de St Florent-le-Vieil à Mauges-sur-Loire ;
- le 8 juin à la Maison des Loisirs de La Chapelle-du-Genêt à Beaupréau-en-Mauges.

Les entreprises du territoire accompagnées dans leur projet de raccordement

Les services de Mauges Communauté en lien avec le SMO Anjou Numérique ont assuré l'accompagnement des professionnels dans leur projet de raccordement haut débit.

Une dizaine d'établissements a ainsi pu souscrire un abonnement fibre optique Melis@ entre janvier et octobre 2017.



Cette carte est consultable sur le [site internet du SMO Anjou Numérique](#) via un applicatif cartographique avec recherche d'adresse.

DATES CLÉS

1^{er} semestre 2017 : Réunions publiques « en attendant la fibre optique » dans les communes

22 janvier 2018 : TDF rejoint une délégation de 25 ans pour l'exploitation et la commercialisation du réseau fibre dans le département de Maine-et-Loire.

16 mars 2018 : Lancement de « la Fibre Optique en Anjou pour tous » avec la signature de la DSP entre le Département, la Région, le SMO Anjou Numérique et TDF.

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

URBANISME - HABITAT

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE POLITIQUE COHÉRENTE DE L'HABITAT

Un Programme Local de l'Habitat communautaire élaboré en concertation

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) constitue la pierre angulaire pour construire une politique de l'habitat cohérente à l'échelle de Mauges communauté. La méthodologie du PLH prévoit d'associer étroitement les communes au moyen d'une réunions de concertation, de séminaires d'acteurs, de restitutions des étapes clés (diagnostic, document d'orientation, plan d'action) dans chacune des six communes.

En octobre 2017, les communes ont été rencontrées par le bureau d'études du PLH pour prendre en compte les réflexions menées dans le cadre des PLU et les replacer dans la temporalité du PLH (6 ans et 10 ans pour les PLU)

En février 2018, le diagnostic et les enjeux qui s'en dégagent, ont été présentés auprès d'élus dans les six communes.

Par ailleurs, un réseau technique des responsables urbanisme de Mauges communauté et des communes se réunit pour échanger sur les pratiques en matière d'urbanisme et d'habitat et partager l'information (4 réunions en 2017).

L'élaboration du PLH se fait également en association avec de nombreux acteurs institutionnels ou privés travaillant dans le domaine de l'habitat : services de l'État, Conseil départemental, Conseil régional, EPCI voisins, bailleurs sociaux implantés sur le territoire, Action Logement, opérateurs privés, experts, acteurs économiques, organismes financiers, partenaires sociaux, associations, fournisseurs d'énergie, acteurs autour du logement des personnes âgées ont ainsi été sollicités pour participer aux séminaires. Plus de 60 personnes ont participé aux séminaires organisés autour du diagnostic le 29 novembre 2017 et des orientations stratégiques le 28 mars 2018.

Un partenariat renforcé avec l'ADIL a été instauré afin de disposer d'un observatoire habitat avec des analyses spécifiques au territoire.

Des échanges ont eu lieu en 2017 avec les bailleurs sociaux dans cadre du moratoire des ventes de logements HLM puis des Conventions d'Utilité Sociales (CUS), qui viennent d'être reportées d'un an par l'État en raison des évolutions législatives. La Loi de finances 2018, qui acte une baisse de l'APL sur les loyers perçus par les bailleurs sociaux, et la réorganisation des organismes de logement social du projet de loi ELAN, auront des conséquences importantes et sont amenées à redessiner le paysage.



Diagnostic et enjeux du PLH : une vision partagée du territoire

Les premières analyses et échanges dans le cadre du diagnostic confirment que les objectifs définis sont partagés entre élus et différents acteurs, et cohérents avec l'analyse des données. La reconquête des centres-bourgs, la définition d'une politique foncière, une meilleure adaptation de l'offre/demande en matière de logements, et particulièrement de logements locatifs sociaux, l'accompagnement des primo-accédants, les besoins en rénovation énergétique, l'offre de logements adaptés aux personnes âgées mais aussi aux jeunes, figurent parmi les priorités soulignées.

Une lettre d'information présentant les éléments forts du diagnostic a été diffusée auprès des élus et personnes associées à son élaboration.

Les orientations stratégiques sont en cours d'élaboration. Les élus s'orientent vers un scénario ambitieux de production de logements, en cohérence avec les objectifs des PLU.

ZOOM SUR

Des orientations stratégiques articulées autour de 4 grands enjeux

- > Mettre en adéquation le parcours résidentiel des ménages et l'offre de logements aujourd'hui en décalage,
- > Proposer une offre de logements adaptés et suffisants, dans une optique de développement équilibré et cohérent entre les communes,
- > Assurer la qualité du parc ancien et neuf, en termes d'adaptation, de performance énergétique et de morphologie urbaine
- > Développer une offre de logements répondant aux besoins des ménages et des publics spécifiques.

L'Habitat : une synergie avec les politiques publiques de Mauges Communauté

L'habitat est une composante majeure des politiques d'aménagement du territoire à l'interface des politiques sociales du logement et qui appelle à des approches transversales.

Parallèlement au PLH, une étude a été confiée au Gérontopôle des Pays de la Loire pour approfondir la question du logement des personnes âgées avec des solutions intermédiaires à explorer entre maintien à domicile et hébergement en maison de retraite.

En outre le PCAET de Mauges Communauté doit aborder, en concertation avec le PLH, la question de la précarité énergétique du parc existant, avec notamment un projet de plateforme territoriale de rénovation énergétique.

L'intérêt communautaire : une définition à préciser à l'aune du PLH

Le Conseil communautaire a délibéré, en décembre 2017, pour définir l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat, qui fixe la ligne de partage entre les actions relevant de la communauté d'agglomération, et celles relevant des communes. Cette définition de l'intérêt communautaire pourra être précisée quand le plan d'actions du PLH aura été établi et approuvé.

RÉVISION DU SCOT : L'ANALYSE DES RÉSULTATS, UNE ÉTAPE PRÉALABLE

Un marché de bilan lancé

En 2017, des indicateurs de suivi ont été structurés au sein de l'Observatoire de Mauges Communauté afin de préparer l'analyse des résultats du SCoT qui sera effectuée à compter de juillet 2018 en ayant recours à une assistance à maître d'ouvrage. Un marché de prestations a été lancé en avril 2018 pour retenir un bureau d'études d'ici fin juin 2018 (délibération au plus tard le 8 juillet 2019).

Il est attendu, par l'analyse des résultats et le bilan du SCoT, une approche à la fois quantitative et qualitative, afin de préparer la révision du SCoT, qui sera engagée en 2020 lors du prochain mandat. Cette révision s'avère incontournable compte-tenu des modifications de périmètre, de la nécessaire mise en compatibilité avec les lois promulguées depuis les lois Grenelle et avec les documents de rang supérieur, notamment le futur SRADDET.



DATES CLÉS

22 février 2017 : délibération pour l'élaboration du PLH

5 juillet : le groupement ASTYM/ASTUS est retenu (marché de 71 391,60 €)

17 au 19 octobre 2017 : rencontre avec les communes

29 novembre 2017 : 1er séminaire diagnostic élus-partenaires (67 participants)

Février 2018 : validation de la phase diagnostic et présentation dans les 6 communes

28 mars 2018 : 2^e séminaire orientations stratégiques élus-partenaires (60 participants)

13 avril 2018 : lancement du marché réalisation du bilan SCoT en vue de sa révision

PERSPECTIVES

En janvier 2019 le PLH devra être arrêté avec un plan d'actions pour les six prochaines années, définissant le rôle de Mauges Communauté, des communes et de leurs partenaires. Pour assurer sa mise en œuvre, des moyens humains devront être envisagés, les instances prévues par la loi ALUR seront créées ainsi qu'un observatoire de l'habitat en partenariat avec l'ADIL.

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

ACTION SOCIALE - SANTÉ

UNE POLITIQUE TERRITORIALE DE SANTÉ PARTENARIALE

L'animation du Contrat Local de Santé engagée

Le 1er avril 2017, une animatrice territoriale de santé a pris ses fonctions à Mauges Communauté et a entamé le suivi du Contrat Local de Santé (CLS) signé le 4 novembre 2016 avec l'ARS. Le travail de mise en réseau de professionnels de santé a été ainsi lancé dans le but de connaître et de faire se connaître les différents partenaires.

Un projet de santé de territoire pour faciliter l'accès aux soins et l'offre de santé

Les trois établissements sanitaires associatifs du territoire ont été accompagnés en vue d'une réorganisation et d'une mutualisation de projets.

Les médecins du territoire ont également été rencontrés et sollicité, pour participer à l'organisation d'un évènementiel régional à destination des étudiants en médecine : la Nuit de l'Installation. Un stand Mauges Communauté et la mobilisation de médecins du territoire a permis de poser les premiers jalons dans la lutte contre le désert médical sur le territoire.

Le volet sensibilisation du CLS a été abordé avec une participation coordonnée sur le territoire à la campagne de communication nationale sur le mois sans tabac.

Des actions de sensibilisation à « l'habitat senior » sont en cours pour prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées, avec l'organisation en collaboration avec différents partenaires/acteurs du territoire, d'un forum qui se déroulera le 23 novembre 2018.

UNE ACTION GÉRONTLOGIQUE COORDONNÉE À LA POLITIQUE DE SANTÉ

Le CLIC reconnu par les professionnels et les usagers

L'équipe du CLIC a assuré la continuité de son service : répondre aux attentes des usagers de Mauges Communauté en termes d'information, d'évaluation des besoins, d'orientation et d'accompagnement individualisés.

La conduite engagée de la politique de santé a étroitement impacté le travail du service, qui a consolidé ses partenariats avec les professionnels de la gérontologie.

La création et la diffusion de nouveaux outils de communication participent également à la meilleure perception du CLIC et de ses missions auprès des publics, avec une ligne graphique et un dépliant de présentation modernisé. Une bande dessinée avec un personnage phare a également été imaginé pour être diffusé dans le magazine de Mauges Communauté.

ZOOM SUR Les péripéties de Léon

L'équipe du CLIC a imaginé un personnage pour illustrer de façon ludique les différentes missions du CLIC et les faire comprendre aux usagers.

Léon est né en octobre 2017 dans le magazine de Mauges Communauté. Ses aventures se déclinent dans trois vignettes à paraître régulièrement dans le magazine de la collectivité et des communes nouvelles réunis.

Une action partenariale ciblée vers le soutien aux aidants

Le CLIC a développé tout au long de l'année des partenariats et des actions collectives orientées vers le soutien aux aidants :

- des après-midis conviviaux, en partenariat avec la plateforme de répit Relais & Présence et la Résidence les Moncellières, dans plusieurs communes ;
- un rendez-vous « Bistrot mémoire » installé désormais à Beaupréau-en-Mauges tous les mois, en partenariat avec la plateforme de répit Relais & Présence ;
- des ateliers « bien-être » organisés à Montrevault-sur-Èvre en octobre 2017 autour de plusieurs thématiques.

Une journée des aidants sera également organisée le 5 octobre 2018 par le collectif Mauges Communauté/UDAF.

UNE POLITIQUE TERRITORIALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Une mise en œuvre du schéma départemental d'accueil

Mauges Communauté a participé à la révision du schéma départemental pour faire valoir une logique d'implantation des aires d'accueil à l'échelle communautaire. Le schéma 2018/2022 définit donc une répartition plus équilibrée de ces aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire de Mauges Communauté, ainsi que la programmation annuelle d'un terrain pour les grands passages. Il fixe également une orientation pour développer la sédentarisation.



DATES CLÉS

- 1^{er} avril 2017** : Recrutement d'une animatrice sociale de santé
29 septembre 2017 : Conférence Accompagner la fin de vie à Beaupréau-en-Mauges
Novembre 2017 : Les Jeudis du bien-être à Montrevault-sur-Èvre
1^{er} décembre 2017 : Conférence Succession et patrimoine à Orée-d'Anjou
10 avril 2018 : Conférence Accompagner la fin de vie à Mauges-sur-Loire

PERSPECTIVE

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Axes forts du CLS, l'accompagnement des personnes en situation de handicap sur le territoire a fait l'objet d'une réflexion pour aboutir dans les mois à venir à créer à la fois un service d'information, de conseil et d'accompagnement dans les démarches administratives et un comité de pilotage d'actions.

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

CULTURE

« SCÈNES DE PAYS » : UNE MARQUE DE TERRITOIRE

Une volonté territoriale en faveur du spectacle vivant qui se poursuit

Une étude sur le mode de gestion de la programmation culturelle « Scènes de Pays dans les Mauges » a été entreprise. Plusieurs hypothèses de mode de gestion ont été envisagées pour évaluer celui qui serait le mieux adapté pour garantir la maîtrise de la communauté d'agglomération tout en assurant l'individualisation de la gestion et la coopération avec les six communes nouvelles. Dans ce cadre, le 17 mai 2017 le Conseil communautaire acte le choix d'une régie avec autonomie financière administrée, sous l'autorité du Président et du Conseil communautaire, par un conseil d'exploitation ainsi que par son directeur, à compter du 1er janvier 2018.

Le 14 juin 2017, l'assemblée générale extraordinaire de Scènes de Pays dans les Mauges a statué sur la dissolution de l'association au 31 décembre 2017. Suite à cette décision de l'association, le Conseil a délibéré le 21 juin sur la définition des statuts de la régie, la composition du conseil d'exploitation et la reprise de l'activité de Scènes de Pays.

Un service Culture installé

L'année 2017 a été essentiellement consacrée au transfert d'activité de l'association Scènes de Pays dans les Mauges, et au recrutement de la nouvelle direction du service Culture de Mauges Communauté. Eric Audusseau, chef du service Culture, a pris ses fonctions au sein de Mauges Communauté le 6 octobre.

Au 1er janvier 2018, le personnel de l'association a été transféré à Mauges Communauté et rejoint Eric Audusseau.

Une nouvelle identité dans la continuité

Ces changements ont été l'occasion de créer une nouvelle identité de Scènes de Pays à partir de la saison 2018/2019, dans l'objectif de donner corps à la nouvelle marque culturelle de territoire de Mauges Communauté, en s'associant à la ligne graphique de la collectivité.

UN PROJET CULTUREL À L'ÉCHELLE DES MAUGES

Le projet artistique et culturel Scènes de Pays a été discuté en Commission Culture et au sein du Conseil d'exploitation de la régie, et approuvé lors de la Commission Communautaire du 13 décembre 2017.

Le spectacle vivant ouvert au plus grand nombre

Le projet artistique et culturel de Scènes de Pays repose sur une volonté de s'adresser au plus grand nombre avec une programmation régulière et itinérante de spectacles professionnels sur les six communes nouvelles.

Une saison qui rassemble une cinquantaine de spectacles, sur le temps scolaire et tout public/familial, avec des artistes bénéficiant d'une notoriété auprès du grand public, des artistes internationaux, des artistes régionaux et locaux.

De la création à la médiation

Le projet artistique et culturel de Scènes de Pays intègre un volet visant l'accueil et le soutien de compagnies et d'artistes en résidence pour créer, finaliser, répéter un spectacle et favoriser la rencontre avec les habitants.

« Les scènes dépaysees », ces nouveaux rendez-vous d'une dizaine de jours permettent à des compagnies de s'installer plus durablement sur notre territoire et de proposer des actions de proximité (ateliers, formes artistiques participatives et/ou hors les murs, ...).

Un projet tourné vers le partenariat

Le projet artistique et culturel Scènes de Pays se construit dans le dialogue avec les six communes nouvelles, au sein des commissions culture, en intégrant de nouvelles collaborations, avec le collectif Les Z'Éclectiques, le festival Le Rivage des Voix, avec l'Agglomération du Choletais...

Le lien avec la politique de promotion de tourisme reste à développer, dans l'attente des études en cours.



LE PATRIMOINE : UN CHAMP À EXPLORER

Les Cahiers des Mauges 2017 couronnés de succès

L'écriture collaborative des Cahiers des Mauges n°17 sur les Centres sociaux a été un succès, confortant les membres du Comité de rédaction dans leur rôle, alors que de nouveaux membres rejoignent l'équipe.

De nouvelles perspectives voient le jour pour la rédaction du numéro 2018 : le Comité de Rédaction est accompagné pour cette nouvelle édition, d'une journaliste pour valoriser l'écriture des textes.

Un réseau d'acteurs du patrimoine et de l'histoire locale actif

La réunion annuelle des acteurs du patrimoine et d'histoire locale au sens large (associations, auteurs, élus, passionnés...) est devenu un rendez-vous attendu. Grâce à la dynamique des Cahiers des Mauges, cette rencontre donne la parole aux acteurs locaux dans un esprit de partage et de projets.

L'installation du service Culture au sein de la collectivité va permettre d'accompagner cette énergie pour le patrimoine à l'échelle de l'agglomération.

DATES CLÉS

17 mai 2017 : délibération du Conseil communautaire sur la création d'une régie culturelle au 1er janvier 2018

21 juin 2017 : délibération du Conseil communautaire sur la définition de la régie (statuts, conseil d'exploitation...)

Novembre 2017 : sortie de l'édition n°17 des Cahiers des Mauges

1^{er} janvier 2018 : création de la régie dotée d'une autonomie financière et reprise de l'activité de SDP

24 mars 2018 : rencontre des acteurs du patrimoine et de l'histoire locale

4 et 5 juillet 2018 : ouverture de la saison 2018/2019 de Scènes de Pays

PERSPECTIVE

UN LABEL « ART EN TERRITOIRE » POUR FAIRE RAYONNER LES MAUGES

Le projet artistique et culturel SCÈNES DE PAYS DANS LES MAUGES fait l'objet d'une demande d'attribution de l'appellation « Scène conventionnée », avec la mention « Art en territoire » auprès du ministère de la Culture.

Axe 2 \ Solidarité > cohésion du territoire

SPORT

LES ACTIONS SPORTIVES AU SERVICE DE LA PROMOTION DU TERRITOIRE

Politique sportive et intérêt communautaire

Les statuts de Mauges Communauté ont été modifiés (délibération de juin 2017) pour en retirer l'action sportive de son champ de compétences en raison de son caractère très limité. Les communes sont en effet plus légitimes à exercer cette compétence dans son intégralité eu égard au besoin de proximité avec les acteurs du milieu sportif et compte tenu des impératifs liés à la gestion des équipements sportifs.

Un groupe à caractère intercommunal a néanmoins été créé (délibération de septembre 2017) à l'échelle de Mauges Communauté (un membre par commune) pour échanger sur les politiques sportives et, au besoin, coordonner certaines interventions, notamment pour préserver les soutiens précédemment accordés par Mauges Communauté.

Des évènements sportifs d'envergures pour véhiculer l'image du territoire

Mauges Communauté s'appuie sur les évènements sportifs de son territoire comme vecteur de communication. Via le sponsoring, la collectivité peut véhiculer une image positive sur le territoire et en dehors.

3 évènements majeurs à dimension intercommunale lui permettent ainsi de rayonner :

- le Meeting National de l'Entente des Mauges
- le Tour des Mauges du Beaupréau Vélo Sport
- le Tour de Mauges Communauté le Club Cyclotouriste de Beaupréau

Au-delà de son Meeting biennal, le club de l'Entente des Mauges est en lui-même un vecteur privilégié pour la visibilité locale et nationale de ses actions et de ses athlètes.



DATES CLÉS

Septembre 2017 : création d'un groupe de réflexion intercommunal

5 mai 2018 : le Tour des Mauges 2018

Axe 3 \ Qualité > exemplarité du territoire

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE

L'état des lieux du territoire, première étape du PCAET, est réalisé

Le diagnostic du PCAET a été réalisé avec le soutien du SIEML. Il met en avant des données de consommation en baisse depuis 2008 (-1,5%/an) et un territoire exemplaire par rapport aux données du département (-1,1%/an). Les objectifs nationaux pourront être atteints en mobilisant tous les acteurs et en coordonnant les efforts sur les différents secteurs d'activité à l'échelle du territoire. C'est l'objectif de la mise en œuvre du Plan Climat-Air-Energie Territorial.

ZOOM SUR Le diagnostic de territoire

La consommation d'énergie du territoire de Mauges Communauté s'élevait à 2 569 GWh en 2014, soit 14 % de la consommation du département. Les secteurs du résidentiel et du transport routier (déplacement et fret) sont les plus consommateurs. Le territoire produit 13 % de l'énergie qu'il consomme. La production locale d'électricité couvre 21 % des besoins en électricité et l'éolien en représente près de 80 %.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) représentent dans les Mauges 1 192 kteqCO₂ en 2014, soit 21 % des émissions du département. Les plus gros émetteurs sont le secteur agricole, essentiellement l'élevage avec 88 % des émissions liées à l'agriculture, et le transport routier, avec la moitié des émissions provenant des voitures particulières.

Dans le cadre de la reconnaissance de Mauges Communauté comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), les objectifs à atteindre à l'horizon 2030 sont ambitieux :

- > Produire plus d'énergie que nous en consommons ;
- > Porter à 32% la part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique du territoire ;
- > Réduire de 20% les consommations d'énergie ;
- > Réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre.

Afin de poursuivre les efforts engagés, le PCAET définira la feuille de route du territoire pour les six prochaines années afin d'entamer les démarches de changement qui permettront à Mauges Communauté d'atteindre ses objectifs.

PCAET

Tous concernés !



Une vidéo pour sensibiliser les acteurs du territoire

Afin de sensibiliser la population, les élus et les agents aux enjeux climatiques et de mobiliser le plus grand nombre dans le cadre de l'élaboration du PCAET, Mauges Communauté a réalisé une vidéo pour présenter le diagnostic du PCAET. Elle est disponible en accès libre sur le site Internet de Mauges Communauté.

Une journée d'échanges productive sur l'adaptation au changement climatique

Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, Mauges Communauté, en partenariat avec le CPIE Loire Anjou et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, a organisé le 23 février une journée de partage et d'échanges intitulée « Changements climatiques : comment s'adapter dans les Mauges ? ». Elle a permis aux élus et acteurs du territoire de faire le point et de se concerter sur l'adaptation au changement climatique dans les Mauges.

110 personnes (élus, agents, chefs d'entreprises, agriculteurs, adhérents associatifs, particuliers...) ont participé à cette journée. La contribution aux ateliers a été réelle et une quinzaine de propositions concrètes pour chacun des quatre thèmes ont été rédigées lors des échanges (l'économie, la ressource en eaux, l'habitat et l'urbanisme et la santé). Il s'agit d'une ressource utile à l'élaboration du plan d'actions du PCAET jusqu'à son approbation en mars 2019.

VERS UNE STRATÉGIE EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LIMITER L'IMPACT DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Mobiliser l'ensemble des filières d'énergies renouvelables à l'échelle locale

Mauges Communauté a pour ambition de produire plus d'énergie que le territoire ne consomme d'ici 2030. Des dynamiques existent et de nombreux projets de développement EnR (solaire, éolien, biomasse, biogaz, etc.) publics et privés, sont en cours. La Communauté d'agglomération les encourage, les soutient et souhaite aujourd'hui investir à leur côté en tant actionnaire dans les sociétés de projet de développement des énergies renouvelables. Dans ce cadre, Mauges Communauté a décidé de s'adjointre l'appui d'un cabinet pour définir et conduire sa stratégie opérationnelle.

Le projet de la dorsale biogazière des Mauges en est un exemple. L'objectif est de « verdir » le gaz, en favorisant l'injection de biométhane via les unités de méthanisation en cours de développement. Il permettra ainsi la consommation, localement, de l'énergie produite sur le territoire à partir de déchets agricoles.

Une campagne de relamping pour des bâtiments publics économies

Cette opération menée à l'échelle du territoire et réalisée en collaboration avec le CPIE, via les conseillers en énergie partagés, s'inscrit dans la dynamique d'efficacité énergétique des bâtiments publics afin d'en réduire les consommations et les factures énergétiques. Cela s'inscrit notamment dans le cadre de la reconnaissance de Mauges Communauté comme Territoire à Économie Positive Pour la Croissance Verte.

Les six communes du territoire se sont donc accordées pour investir dans le renouvellement des éclairages des salles de sports. Concrètement, il s'agit de remplacer les dispositifs d'éclairage actuels souvent très énergivore, par des éclairages économies offrant un confort équivalent ou supérieur aux divers utilisateurs. Au total, 71 salles ont fait l'objet d'un diagnostic et 21 ont été retenues. Les économies d'énergie estimées permettront au territoire une économie de 31 000 € par an.

Pour une alimentation locale, durable et accessible à tous : le Plan Alimentaire Territorial

Mauges Communauté travaille depuis 2016 sur l'économie circulaire avec la collaboration de la Chambre d'agriculture pour la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT). De nombreuses actions sont en cours parmi lesquelles :

- la mise à jour du guide Bien Dans Mon Assiette (2012) via approximité.fr (2016) : 96 références (sur 250 en Maine-et-Loire) ;
- la création de trois sites de commande en ligne avec point de retrait des produits sur les Mauges ;
- des réflexions sur les produits locaux dans les Marché Publics sur trois communes ;
- l'accompagnement d'établissements pour l'introduction des produits locaux depuis 2010 (23) et sur le gaspillage depuis 2016 (27) ;
- un projet de Légumerie à Mauges-sur-Loire ;
- un projet d'incubation à Orée d'Anjou.

DATES CLÉS

21 juin 2017 : Lancement du PCAET

23 février 2018 : Journée d'échanges sur l'adaptation aux changements climatiques

19 mars 2018 : Recrutement d'un chargé de mission transition énergétique

PERSPECTIVES

UNE PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

À l'échelle du territoire, le secteur résidentiel représente 34 % des consommations d'énergie avec une part très importante due aux maisons individuelles (97 %). Cette surconsommation prend racine dans la vétusté des logements. En effet, 65% des maisons individuelles (28 561) ont été construites avant les réglementations thermiques des années 1990 et sont de véritables passoires énergétiques. Afin d'accélérer la rénovation des logements et d'atteindre ses objectifs de réduction de consommation d'énergie, Mauges Communauté va lancer la conception de sa Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE). Cet accompagnement à la rénovation se traduira aussi par un meilleur bien-être dans les logements : qualité de l'air intérieur, confort thermique, éco-matériaux, etc.

Pour commencer, Mauges Communauté va lancer une étude de préfiguration de la PTRE. Son ouverture étant prévue pour le printemps 2019.

LES MAUGES, TERRITOIRE PILOTE DU PREMIER DÉMONSTRATEUR EUROPÉEN DE RÉSEAUX DE GAZ INTELLIGENTS

Intégrée au programme West Grid Synergy, consistant à déployer des réseaux intelligents, la dorsale biogazière prendra une dimension numérique dans la gestion de la production et de la distribution du gaz : maintenance connectée, pilotage à distance, open data, capteurs intelligents... Cela apportera des solutions pour intégrer à moindres coûts le biogaz renouvelable en décloisonnant l'ensemble de la chaîne (producteurs, réseaux, usages, etc.). De quoi accroître la valorisation des déchets industriels et agricoles.

Des stations de biogaz pourront aussi être créées pour alimenter en carburant renouvelable des véhicules équipés de motorisation GNV (poids lourds, bus, véhicules utilitaires...). Ces stations seront alimentées par les unités de méthanisation du territoire.

Axe 3 \ Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DES DÉCHETS

VERS UNE CONVERGENCE DES SERVICES DÉCHETS SÈVREMOINE ET SIRDOMDI POUR UN SERVICE UNIQUE À LA POPULATION

Un service organisé pour un haut niveau d'expertise

Depuis le mois de février 2017, l'ensemble des agents du service déchets de Mauges Communauté, issus du Sirdomdi et de Sèvremoine, sont réunis dans un lieu unique. Le service est composé de 20 agents. C'est le service regroupant le plus d'agents au sein de Mauges Communauté.

La structuration du service déchets et la charge croissante dans l'exercice des compétence communautaires (structuration des services eau potable et assainissement, portage de la politique d'investissement en transition énergétique et exercice direct sur tout le territoire depuis le 1er janvier 2018 de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés) a conduit à la réorganisation politique du Pôle Environnement. Deux élus supplémentaires ont été élus au Conseil du 21 février 2018, en qualité de membres du bureau, pour la gestion de la compétence « déchets » : ainsi Jacques RÉTHORÉ est désormais en charge de la prévention (projet « zéro déchet, zéro gaspillage »), de la collecte et du tri avec gestion de la redevance incitative. Jean-Pierre BODY est quant à lui en charge de la restructuration du réseau des déchèteries.

Un schéma de collecte unique effectif depuis le 6 novembre 2017

La Commission Politique des déchets a étudié différents scénarii de schéma de collecte afin de proposer le scénario le plus optimisé tout en prenant en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques.

En février 2017, les élus de Mauges Communauté ont déterminé un schéma de collecte unique pour l'ensemble du territoire.

Ce service uniforme, en fonctionnement depuis le 6 novembre 2017, est le suivant :

- consignes de tri : flux papiers / emballages (bouteilles plastique, emballages acier et aluminium, briques alimentaire et cartonnettes) ;
- collecte des papiers et du verre en apport volontaire ;
- collecte des emballages et des ordures ménagères en porte à porte pour tous les habitants du territoire.

Une harmonisation de l'architecture de la redevance et donc des tarifs a été nécessaire à la construction de ce service unique.



© Aurélien Mahot

Une augmentation de la valorisation des déchets par l'extension des consignes de tri

Cette uniformisation a aussi permis de mettre en œuvre les extensions des consignes de tri des emballages plastique. Ainsi les usagers du territoire peuvent mettre dans leur sacs ou bacs jaunes tous les emballages en plastique (pots, barquettes, films,...). Cela permet d'augmenter la valorisation des déchets traités par Mauges Communauté.

UN RÉSEAU DE DÉCHÈTERIES POUR UN SERVICE PLUS PERFORMANT

Un réseau adapté aux impératifs de sécurité, de réglementation, d'amplitude horaires, d'accueil, de fluidité...

Après la réalisation d'une synthèse des deux études d'optimisation des déchèteries réalisées par la Communauté de communes Moine et Sèvre et le Sirdomdi, les élus ont actés l'organisation géographique des déchèteries du territoire.

Les objectifs de ce plan d'optimisation sont :

- faciliter l'accès aux usagers sur les sites de manière la plus équitable possible : circulation, temps d'attente, amplitude horaire, identification ;
- rationaliser le réseau des déchèteries et éventuellement planifier les équipements nécessaires,
- mettre en adéquation les équipements avec la réglementation ;
- adapter les filières actuelles et anticiper les évolutions des flux ;
- améliorer la sécurité des personnes et des biens.

Le territoire comptabilisera à terme dix déchèteries, réparties de façon homogène. Six déchèteries seront réhabilitées à Beaupréau, Le Longeron, Melay, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Laurent-des-Autels et Saint-Pierre-Montlimart. Quatre déchèteries seront créées à Jallais, La Pommeraye, Saint-André-de-la-Marche et Saint-Germain-sur-Moine.

Les autres équipements existants seront définitivement fermés et des partenariats avec les collectivités voisines sont également prévus pour permettre aux usagers d'accéder aux déchèteries les plus proches de leur domicile. Les sites qui doivent fermés le seront lorsque le nouveau site ou celui qui sera réhabilité le plus proche sera en service.

UNE PROMOTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS À L'ÉCHELLE DE MAUGES COMMUNAUTÉ

Un territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage »

De nombreuses actions sur la prévention des déchets sont conduite sur le territoire de Mauges Communauté. Avec la disparition du Sirdomdi, c'est Mauges Communauté qui porte aujourd'hui le label territoire « Zéro Déchet, Zéro Gaspillage ».

Un séminaire réunissant les professionnels et partenaires sur la thématique de l'économie circulaire le 19 décembre 2017 a permis de concrétiser le passage de relais vers Mauges Communauté.

Ainsi les actions engagées vont se poursuivre en 2018 afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du CODEC (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) signé avec l'ADEME :

- réduction de 3 % des déchets ménagers et assimilés en 3 ans ;
- atteindre un taux global de valorisation des déchets de 75 % ;
- engager deux démarches dans le domaine de l'Écologie Industrielle et Territoriale.

Une de ces actions a notamment permis la réhabilitation du magasin de l'Écocyclerie des Mauges à Saint-Quentin-en-Mauges, inauguré début décembre 2017.

Ces thèmes sont en lien étroit avec la transition énergétique.

DATES CLÉS

1^{er} janvier 2016 : transfert des 9 agents du service déchets de Sèvremoine à Mauges Communauté (dont 1 agent redéployé sur les services supports)

1^{er} janvier 2017 : transfert des 12 agents du Sirdomdi

6 novembre 2017 : mise en œuvre effective du service unique auprès de la population

8 décembre 2017 : inauguration du magasin réhabilité de l'Écocyclerie des Mauges

19 décembre 2017 : séminaire Économie circulaire : les Mauges accélèrent

1^{er} janvier 2018 : exercice pleinier de la compétence gestion des déchets par Mauges Communauté

23 février 2018 : inauguration de la déchèterie de Saint-Laurent-des-Autels / Orée-d'Anjou

PERSPECTIVES

UN RAYONNEMENT NATIONAL ET EUROPÉEN DES ACTIONS DU SERVICE DÉCHETS

Mauges Communauté va continuer à rayonner au-delà de son territoire dans le domaine de la gestion des déchets en participant à une expérimentation nationale pour la mise en place d'un nouveau Label « Economie Circulaire » et en s'engageant dans un programme européen « Biorégio » pour participer à un échange d'expérience sur la gestion des biodéchets. Ces projets permettront de continuer à améliorer les services proposés aux usagers du territoire.

UN CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MUTUALISÉ

Les évolutions règlementaires amènent Valor3e, syndicat compétent dans le domaine du traitement des ordures ménagères et des emballages, à envisager la création d'un centre de tri des emballages mutualisé entre son territoire et celui du département des Deux-Sèvres. Ce futur site traitera entre 27 000 et 40 000 tonnes d'emballages recyclables en provenance d'une population estimée à 850 000 habitants (données variables en fonction des collectivités engagées). Le syndicat réfléchit à l'avenir du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels afin d'y maintenir une activité. La mise en service du nouveau site est prévue en 2021.

Axe 3 \ Qualité > exemplarité du territoire

POLITIQUE DE L'EAU

Le grand cycle de l'eau est devenu un schéma moteur des réflexions de Mauges Communauté. La préservation des ressources en eau et des écosystèmes sont des axes récurrents dans les projets d'aménagement, à l'échelon international et national, et au cœur des Mauges. L'eau est en effet un bien collectif et partagé. À l'interface des dynamiques urbaines, écologiques et territoriales, Mauges Communauté entend apporter des réponses durables à ces enjeux d'actualité.

La compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la gestion de l'eau potable et l'assainissement et l'eau pluviale sont les 3 axes principaux de l'action communautaire.

Mauges Communauté assure un partenariat rapproché avec les syndicats de bassins versants pour l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques. Pour répondre à l'ensemble de ses missions « eau », Mauges Communauté s'appuie sur l'expertise des agents suivants :

- 1 chargé d'étude Eau – Aménagement – Urbanisme ;
- 1 technicien de bassin versant intervenant sur le bassin versant des Robinets et de la Haie-d'Allot ;
- 1 chargée de mission Assainissement.

LA COMPÉTENCE GEMAPI

Une action visant le bon état écologique des cours d'eau mise en œuvre à l'échelle des bassins versants

Durant plus d'un an la commission Politique de l'eau et le Conseil communautaire ont œuvré pour définir et approuver :

- **une planification et un transfert maîtrisés de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle des bassins versants** (Èvre, Layon, Sèvre Nantaise, Divatte) en s'appuyant sur les capacités techniques des syndicats, chevilles opérationnelles de nos territoires. Mauges Communauté a modifié ses statuts le 21 juin 2017 et est devenue titulaire de la compétence GEMAPI le 1er janvier 2018. Cette compétence est transférée à des Syndicats de bassins versants sur la majeure partie du territoire de l'agglomération.
- **une gestion en régie de la thématique inondation** notamment par le lancement d'une visite technique approfondie et d'une étude de danger sur les digues de la Loire, de Saint-Florent-le-Vieil à Montjean-sur-Loire.

Un poste de technicien rivière a été ouvert le 15 février 2018 pour piloter les actions de restauration des cours d'eau sur les bassins versants des Robinets et de la Haie d'Allot (Commune d'Orée-d'Anjou), réalisée en régie par la collectivité.

Par l'intermédiaire du poste de technicien Eau, Aménagement, Urbanisme, Mauges Communauté se dote d'une expertise technique et environnementale pour tous les projets d'aménagements actuels et à venir.

ZOOM SUR L'étude de danger sur la digue de Loire

Depuis octobre 2017, Mauges Communauté et la Communauté de Communes Loire Layon Aubance coordonnent la réalisation d'une étude de danger sur la digue de la Loire, de Saint-Florent-le-Vieil à La Possonnière. Cette démarche va permettre de préciser l'état de la digue, le niveau de protection et les travaux à engager ainsi que les modalités de surveillance en cas de crue. Les résultats sont attendus pour l'automne 2018.

LA COMPÉTENCE EAU POTABLE

Mauges Communauté et l'agglomération du Choletais, une démarche commune pour une gestion optimisée de la compétence

La gouvernance de l'eau potable aura alimenté les échanges au cours de l'année 2017 pour aboutir au lancement coopératif d'un mode de gouvernance partagé de la compétence eau potable sur le territoire de Mauges Communauté et de l'agglomération du Choletais. Engagée en janvier 2018, les résultats et conclusions de cette étude seront réceptionnés pour le 15 juillet 2018.

Ce nouveau modèle de gouvernance devrait être opérationnel au 1^{er} janvier 2019.

En parallèle, Mauges Communauté pilote depuis le 1er janvier 2018 l'exercice de la compétence eau potable sur le territoire de l'ex-SIAEP de Champtoceaux. Le SMAEP des Eaux de Loire a élargi son périmètre d'intervention le 1^{er} janvier 2018 pour se substituer à la régie eau potable du bourg de Saint Florent le Vieil.

LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

Cap vers 2020

2020 c'est demain, les élus communaux et intercommunaux ont bien saisi la complexité du sujet en s'emparant dès 2017 de la thématique assainissement et eaux pluviales. Trois groupes de travail – « organisation » – « finances » – « ingénierie » - et un comité de pilotage rassemblant les différents acteurs du territoire ont été formés pour répondre aux questions d'aujourd'hui et pour faciliter, demain, le transfert de la compétence.

L'harmonisation des tarifs et des règlements à l'échelle des communes nouvelles fut une première étape en 2017. Les schémas d'assainissements communaux sont mis à jour progressivement en parallèle de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme. Les investissements des communes nouvelles se poursuivent. La gestion alternative des eaux pluviales devient une cible, l'expérience acquise par Montrevault-sur-Èvre servant d'exemple pour les futures interventions.

Les modes de gestion des services d'assainissements individuels des communes nouvelles seront analysés pour définir les axes de travail de l'année 2018. Les connaissances seront partagées afin d'esquisser les premières lignes de la gestion future de la compétence.



DATES CLÉS

21 juin 2017 : Modification des statuts de Mauges Communauté

Octobre 2017 : Lancement d'une étude de danger

1^{er} janvier 2018 : Exercice de la compétence GEMAPI sur l'ensemble du territoire et eau potable sur le territoire de l'ex-SIAEP de Champtoceaux

Janvier 2018 : Lancement d'une étude eau potable avec l'agglomération du Choletais

15 février 2018 : Recrutement d'un technicien rivière

RESSOURCES ET MOYENS

POLITIQUES CONTRACTUELLES : DES CONTRATS RÉSOLUMENT TOURNÉS VERS DES ACTIONS STRUCTURANTES POUR UNE RURALITÉ DYNAMIQUE ET MODERNE

Après la signature de la convention du programme européen LEADER, du contrat de ruralité, Mauges Communauté vient de signer le contrat territoires Région 2020 dotant ainsi le territoire d'une enveloppe financière de plus 8,5 M€. Ces contrats sont naturellement fondés sur la feuille de route de Mauges Communauté. Ils sont résolument tournés vers des actions structurantes pour développer le territoire et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

Un programme européen LEADER 2014-2020 toujours actif

Le programme européen LEADER est doté d'une enveloppe de 2 602 452 M€. Ce programme a pour ambition de soutenir des projets pilotes en faveur de l'économie présente, l'innovation, la santé, la transition énergétique, la protection de l'environnement, et l'aménagement du territoire jusqu'en 2020. Il vise à expérimenter des actions exemplaires pour les étendre à l'ensemble du territoire, voire à l'extérieur, et ainsi faire émerger et de déployer des initiatives locales.

20 projets ont été soutenus pour un montant de 500 000 € de subvention. Ces projets sont essentiellement portés par les collectivités et sont axés vers l'économie présente et la transition énergétique.

Le contrat de ruralité, socle du partenariat entre la Communauté d'agglomération et l'Etat

Le contrat de ruralité 2017 a été doté de 620 000 € reparti entre trois actions :

- Deux concernent l'affirmation des fonctions de centralité de nos bourgs-centres des communes de Beaupréau-en-Mauges et de Montrevault-sur-Èvre, en liaison parfaite avec le projet d'aménagement de notre SCoT ;
- Une concerne la mobilité avec le déplacement de la Gare de Torfou, pour que notre territoire saisisse pleinement les opportunités ouvertes par le projet de la Région, de renforcement de la ligne ferroviaire Cholet-Nantes.

Le Contrat Territoires-Région 2020 signé

Le Contrat Territoires-Région (CTR) de Mauges Communauté a été validé à la commission permanente du 29 septembre 2017 et signé officiellement le 16 mars 2018 en présence de la Présidente de Région. Il est doté d'une enveloppe financière de 5 449 000 €. Les actions bénéficiaires de cette dotation n'ont pas encore été sélectionnées. Néanmoins, une priorité sera donnée aux opérations structurantes et exemplaires.

DATES CLÉS

13 décembre 2016 : Signature du 1^{er} contrat de ruralité

29 septembre 2017 : Validation du Contrat Territoires-Région 2020

16 mars 2018 : Signature officielle du Contrat Territoires-Région 2020

RESSOURCES HUMAINES & FINANCES : DES MOYENS ADAPTÉS ET MAÎTRISÉS

71 collaborateurs au service de Mauges Communauté

La Communauté d'agglomération s'est structurée autour de 5 grands pôles regroupant 14 services. 71 agents au total assurent aujourd'hui l'exercice des compétences de la Communauté d'agglomération.

Une politique budgétaire de territoire rigoureuse

Un pacte financier et fiscal en cours de finalisation doit assurer l'équilibre des ressources entre les communes nouvelles et Mauges Communauté.

Deux décisions majeures ont d'ores et déjà engagé le bloc intercommunal dans la constitution de ce pacte :

- le partage avec les communes nouvelles du produit de la taxe foncière bâtie des zones d'activités économiques (Délibération n° C2016-11-16-06, du 16 novembre 2016) ;
- le versement à Mauges Communauté du produit de la taxe d'aménagement sur les zones d'activités économiques (Délibération n° C2016-11-16-07, du 16 novembre 2016).

Par ailleurs, les décisions adoptées en 2016 et 2017, d'une répartition dérogatoire du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, afin que Mauges Communauté bénéficie de l'ensemble du montant, s'inscrivent dans ce pacte en permettant à cette dernière d'amorcer la mise en œuvre de ses grandes politiques communautaires

Cette mise en œuvre des grandes politiques communautaires s'accompagne d'une parfaite maîtrise de la dette :

- d'une part, par un désendettement accéléré générant en 2018 un remboursement anticipé de capital dû de près d'1,9 M€ ;
- d'autre part, en ayant recours à l'emprunt qu'en dernier lieu pour le financement des investissements nécessaires.

Ainsi, la capacité de désendettement de Mauges Communauté ressort à moins de 3 ans.

Le développement des ressources fiscales de Mauges Communauté, est corrélé au développement du secteur économiques sur son territoire. En effet, Mauges Communauté ne fait pas appel à la fiscalité ménage. Le développement économique dépend par ailleurs de la maîtrise de la fiscalité des entreprises. Avec un taux de CFE aujourd'hui à 20,78 %, et des zones industrielles structurées, Mauges Communauté apparaît comme un territoire attractif pour les entreprises.



www.maugescommunaute.fr



Rue Robert Schuman – La Loge
Beaupréau – 49600 Beaupréau-en-Mauges

02 41 71 77 10 // contact@maugescommunaute.fr